



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Président du
Conseil d'Administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 14 janvier 2010

Objet : revalorisation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité des sapeurs-pompiers professionnels

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière et courte entrevue en date du 5 juin 2009, nous avons négocié le choix de régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels, le rejet de projet de vendre les logements de fonction, le dossier absentéisme et l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Au cours de cette rencontre, les organisations syndicales représentatives et présentes ce jour là avaient également sollicité une modification des règles d'octroi de l'IAT et une revalorisation de son montant au regard du **décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002**.

Vous aviez acté la pérennisation de l'IAT au-delà de l'indice 380 et également validé son attribution aux agents logés en casernement. A l'époque, vous ne pouviez pas accéder à notre demande de revalorisation puisque vous ne connaissiez pas le nombre d'agents qui allaient opter pour un régime en 24 heures.

Aujourd'hui, une importante partie de l'effectif de sapeur-pompier professionnel a fait le choix d'un changement de régime de travail en garde de 24 heures ce qui donne l'équation suivante :

- L'estimation du temps supplémentaire lié aux nouveaux régimes de travail est d'environ 310 000 heures par an (124 logés fois 950 h + 349 Non logés 12 H + 550 SPP fois 24H), soit environ l'équivalent de 190 postes en 12 H (1 607 h).
- Le dispositif de gardes supplémentaires est abrogé depuis janvier 2010.
- La création du centre de Confluence.
- Il n'y aura plus de recrutement ni de mutation positive dans les 3 années à venir. L'effectif va donc progressivement baisser jusqu'à une limite que vous n'avez jamais précisé.
- Au 22 septembre 2009, l'effectif SPP du SDIS était de 1 320 SPP = 201 officiers + 1120 SPP NO
- Le nombre d'intervention totale du SDIS 69 reste constant à mettre en rapport avec l'effectif total SPP en baisse progressive.

Au regard de l'analyse effectuée et de tous les éléments précités, nous vous demandons de bien vouloir les prendre en considération et de ce fait envisager une réévaluation du montant de l'IAT.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, voire une entrevue avec les partenaires sociaux, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN